

A

(N° 177.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 JUIN 1840.

RAPPORT fait au nom de la commission des naturalisations, par
M. Du Bus aîné, sur la requête du sieur COLLART.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Alexandre-Joseph Collart, chirurgien-accoucheur, né le 4 mai 1793, à Aire, département du Pas-de-Calais (France), domicilié à La Hulpe, canton de Wavre, district de Nivelles, demande la naturalisation de Belge.

Il est domicilié à La Hulpe depuis le mois de novembre 1818, sans interruption, et il y a rempli pendant neuf à dix années les fonctions de conseiller et d'assesseur communal. Avant de s'établir à La Hulpe, il avait été domicilié à Anvers pendant deux ans; il avait précédemment habité Bruxelles pendant plusieurs années comme étudiant en médecine.

Il s'est marié avec une Belge; trois enfants sont nés de ce mariage, et l'aîné a déjà fait partie de la garde civique en 1836.

Plusieurs médailles lui ont été accordées pour le zèle qu'il a mis à propager la vaccine, et on rend hommage au dévouement avec lequel il a donné les secours de son art aux malheureux de la commune d'Houglart atteints du choléra.

Les fonctionnaires consultés estiment que sa demande, si on la considère comme ayant pour objet la naturalisation ordinaire, doit être accueillie; il n'en serait pas de même, si on devait la considérer comme une demande de grande naturalisation.

Le président-rapporteur,
DU BUS aîné.